



**DECISION DU PRESIDENT N°2024_05_BS
RENOUVELLEMENT ADHESION DU SMTD AUPRES DE L'ASSOCIATION RESEAU DES VILLES
ET DES VILLAGES NUMERIQUES POUR L'ANNEE 2024**

Je soussigné, **Claude HEGO**, Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (S.M.T.D.),

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Comité Syndical en date du 29 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant le renouvellement des adhésions aux associations dont il est membre.

Considérant que le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis est adhérent à l'association Réseau des Villes et Villages Numériques (RVVN) depuis 2005. Cette association composée de plusieurs collectivités locales (Douaisis Agglo, Ville de Valenciennes, etc ...) offre, entre autres, la possibilité aux communes du territoire de la Région Hauts de France de disposer d'une plateforme Internet personnalisée en adéquation avec les besoins d'accessibilité et de mobilité, tout en leur permettant de promouvoir leur patrimoine et de communiquer avec leurs concitoyens en mettant en place les services de l'e-administration.

Comme chaque année, il convient de renouveler l'adhésion à cet organisme. La cotisation pour l'année 2023 s'élève à 3 000 €.

Considérant que les crédits correspondants à l'adhésion seront inscrits au budget primitif 2024 du budget principal

DECIDE

Article 1 : de renouveler l'adhésion du SMTD pour 2024 auprès de l'association Réseau des Villes et des Villages Numériques (RVVN) pour un montant de 3 000 €.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Douai
- Monsieur le Trésorier Principal de Douai Municipale

Envoyé et reçu en préfecture le 29.01.2024

Publié sur le site le 09.02.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240122-2024_05_BS-AI

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs

Fait à Guesnain, le 29 janvier 2024

Le Président,

Claude HEGO

Envoyé et reçu en préfecture le 29.01.2024

Publié sur le site le 09.02.2024

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20240122-2024_05_BS-AI